

097/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents :

Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE

Absents : Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Sonia FLOCH

Procurations : Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN ; Laurence LE ROY-TASSEL donne pouvoir à Chantale COLLEOU ; Sonia FLOCH donne pouvoir à Christiane DUGAY

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2021

Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Adhésion charte d'entretien des espaces naturels

Monsieur le Maire précise que la commune de Guerlesquin est accompagnée dans sa démarche de non-utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux par le bassin versant de la vallée du Léguer.

La commune a obtenu le prix régional « zéro phyto » en 2019 , relevant ainsi du niveau 5 de la charte régionale et répondant aux enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur :

- la validité de la charte régionale en vigueur en Bretagne depuis 2019
- son engagement à conserver le niveau 5 de la charte et à prendre en compte sa réactualisation
- le dépôt de la candidature de la commune en vue de l'obtention du label national terre saine
- autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Après délibération, le conseil municipal, autorise à 14 voix pour et une contre, Monsieur Le Maire à signer la charte d'entretien des espaces naturels.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec